

Aux membres de la CCDJP

Berne, décembre 2022

Transformation numérique dans le domaine de la justice pénale – Utilisation de normes dans les projets de logiciels et les documents contractuels

Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État,

Depuis sa création en 2016, le Programme HIJP¹ s'occupe intensivement, en collaboration avec TIP², de l'uniformisation des échanges de données entre les autorités de la chaîne pénale et leurs partenaires. Il s'agit notamment de migrer et d'unifier progressivement les flux d'informations et de documents vers les normes eCH existantes de manière à réduire l'utilisation d'interfaces individuelles. Parallèlement, les extensions techniques requises pour la mise en œuvre de la transformation numérique dans le domaine de la justice pénale sont définies avec la collaboration d'experts techniques, et ce pour toutes les étapes des procédures et mises en œuvre si cela s'avère pertinent. Notre projet central « Sicap³ » garantit ainsi que toutes les extensions techniques nécessaires dans les échanges entre les autorités et les parties prenantes à la procédure sont mises en œuvre en fonction des besoins (p. ex. dans les projets NewVOSTRA, Justitia 4.0, Système d'information dans l'exécution des peines SI-EP, SPC, JUSAS, ...).

Etant donné que ni HIJP ni TIP ne peuvent acquérir un caractère législatif, aucune obligation juridique ne peut être déduite de l'utilisation des normes. Néanmoins, l'utilisation de normes offre des avantages importants à moyen et long terme dans la mise en œuvre de la transformation numérique de sorte que leur utilisation en vaille la peine (p. ex. la liberté dans le choix du produit tout en garantissant l'échange de données, la garantie d'une transmission complète des données dans une étape de la procédure, la réduction de la maintenance des interfaces, etc.).

En fondant l'association eCH, les autorités suisses ont créé un instrument qui gère et développe les normes professionnelles. HIJP et TIP se basent fortement sur la totalité des normes eCH existantes et recommandent leur utilisation pour les avantages mentionnés ci-dessus. Il reste toutefois un retard à combler dans la mise en œuvre et l'application à grande échelle, notamment de « notre » norme eCH-0051.

L'application des normes eCH dans l'échange d'informations et de données au sein de la justice pénale fait partie intégrante des activités HIJP et TIP. Mais il est essentiel que l'application de ces normes le soit également entre les parties contractantes dans les cantons et dans les bases méthodologiques des projets élaborés par les autorités. Nous proposons ici deux approches :

a) Mention dans les contrats et autres documents

Comme, dans la plupart des cas, les autorités de la chaîne pénale n'acquièrent pas d'applications HIJP sur le marché, les acheteurs ont la responsabilité de convenir avec leurs partenaires contractuels des clauses appropriées pour l'application des normes eCH requises. Ces clauses concernent aussi bien le cahier des charges des projets d'acquisition que les documents contractuels (p. ex. pour l'achat, les licences ou la maintenance, etc.). Les parties contractantes s'assurent ainsi que l'utilisation des applications devienne routinière et que leur mise en œuvre soit exigée par les fournisseurs soumissionnaires.

¹ HIJP Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale, www.his-programm.ch

² TIP Technique et informatique policière, TIP Suisse, anciennement Programme HIP, www.pti-tip.ch

³ Sicap Standards informatiques pour la chaîne pénale

b) **Ancrage dans les manuels de projet et les bases méthodologiques**

Exiger l'utilisation de normes présente des avantages pour traiter non seulement avec les partenaires industriels, mais aussi avec les partenaires de services dans le cas de développements en interne. Si le manuel de méthodologie de projet interne à l'administration stipule l'utilisation de normes établies, alors tous les projets insisteront sur leur spécification et leur mise en œuvre. Les responsables techniques et les responsables de projets seront davantage sensibilisés à ces questions et les lacunes existantes pourront être progressivement éliminées.

Les deux approches présentées ci-dessus peuvent être appliquées en parallèle. Au sein de l'administration, elles peuvent faire l'objet d'une concertation en vue d'une mise en œuvre collaborative entre le service informatique et les différents services concernés (p. ex. la police, le ministère public, l'exécution des peines, mais aussi les habitants, l'APEA, la migration, les impôts, la circulation routière, etc.). Nos représentants Sicap sont bien entendu à la disposition des responsables pour les conseiller activement (c.f. annexe) et accueillent favorablement un retour actif d'information.

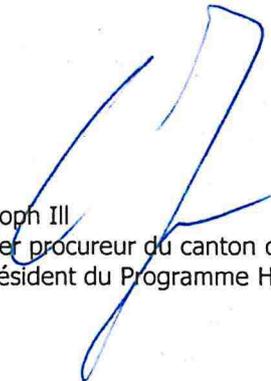
Nous vous invitons, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, à prendre les mesures nécessaires dans votre domaine de responsabilité pour que l'application des normes devienne une habitude. À cet effet, nous avons rédigé une brève présentation des activités autour des standards de la justice pénale que nous vous remettons en annexe. N'hésitez pas à la transmettre en interne.

Nous vous remercions par avance de votre attention et de votre engagement !

Veillez agréer, Madame et Monsieur, nos salutations distinguées.



Jacqueline Fehr
Conseillère d'État du canton de Zurich
Co-présidente du Programme HIJP



Christoph Ill
Premier procureur du canton de Saint-Gall
Co-président du Programme HIJP

Annexe : ment.

Berne, décembre 2022

Prendre en compte les normes dans les documents contractuels et les applications métier

HIJP et TIP travaillent depuis plusieurs années à l'uniformisation des structures de données utilisées pour l'échange d'informations dans le domaine justice et police. La norme de données eCH-0051 est au cœur de cette collaboration. Pour la future plateforme de justice sécurisée « Justitia.Swiss », les données eCH existantes seront complétées par une variante spécifique à la justice et valable également pour l'échange de dossiers.

La standardisation répond à la mission centrale de HIJP et TIP qui consiste à ce que les données et les documents soient transmis par voie électronique sans devoir être saisis manuellement et à plusieurs reprises. Les services concernés déterminent quelles données sont transmises, dans quels cas et sous quelle forme. HIJP et TIP s'assurent, par leur collaboration au sein du projet Sicap (Standards informatiques pour la chaîne pénale), que les normes sont uniformes et largement utilisées.

HIJP et TIP fournissent les services suivants dans le cadre de cette coopération :

- Développement des normes existantes et création de nouvelles normes
- Conseil sur l'utilisation des normes dans des interfaces et des projets informatiques concrets
- Gestion et mise à disposition centralisées des données de base spécifiques à la justice et à la police
- Exploitation et développement de l'outil d'assurance qualité « SanityCheck Service »

HIJP et TIP garantissent ainsi que toutes les extensions techniques nécessaires dans les échanges entre les différentes autorités et les parties prenantes à la procédure sont mises en œuvre en fonction des besoins (p. ex. à partir des projets NewVOSTRA, Justitia 4.0, Système d'information dans l'exécution des peines SI-EP, SPC, JUSAS, etc.). Cela s'applique de plus en plus dans les cas où aucune application centrale ne spécifie les structures de données nécessaires (p. ex. dans le cadre d'une étroite collaboration entre la police et le ministère public, dans le cas de plaintes déposées par des entreprises de transport public, ...). Quoi qu'il en soit, il s'agit de migrer progressivement vers les normes eCH et d'uniformiser les échanges nécessaires de données et de documents de manière à réduire l'utilisation d'interfaces individuelles.

Afin que ces normes de données soient intégrées au plus vite aux applications spécialisées du domaine justice et police, elles doivent être systématiquement et le plus tôt possible prises en compte au niveau national dans les projets correspondants. Nous demandons ainsi aux **responsables de la gestion de ces projets** de prévoir des points de contrôle sur l'utilisation des normes dans leur guide méthodologique interne inhérent au projet. Dans le cycle de vie des applications, ces points clés pourraient être, par exemple :

- Exigences générales
- Exigences détaillées
- Cahier des charges pour les appels d'offres
- Contrat
- Spécifications
- Tests
- Validation des phases

Nous vous remercions de nous informer si vous avez pu prendre en compte notre demande et comment vous l'avez adaptée à vos propres outils de travail. Nous sommes prêts à élaborer avec vous la mise en œuvre concrète dans votre secteur. Dans ce cas, veuillez nous contacter pour que nous puissions discuter de la marche à suivre.

Coordonnées

Albano Bernasconi, HIJP, Product Manager Sicap, albano.bernasconi@kkjpd.ch, +41 76 340 57 01
Martin Page, TIP, Product Manager Sicap, martin.page@pti-mail.ch, +41 79 745 37 07